



Outsourcing identity management services

Avantages et facteurs
clés de succès





> L'externalisation des services publics n'est pas une nouveauté

Partout dans le monde, les gouvernements tendent de plus en plus à externaliser différents services auprès du secteur privé dans le cadre d'une approche stratégique visant à améliorer l'efficacité, à réduire les coûts opérationnels et à tirer parti d'une expertise spécialisée.

En collaborant avec des entreprises privées, les institutions publiques peuvent se concentrer sur leur mission tout en bénéficiant de l'innovation et des technologies de pointe. Cette tendance se retrouve dans de nombreux secteurs, où les pouvoirs publics cherchent le soutien du secteur privé pour améliorer les prestations de services, accroître la productivité et répondre aux besoins changeants des citoyens.

En ce sens, au Royaume-Uni, le National Health Service (NHS) a externalisé certains services non médicaux, tels que la gestion de l'infrastructure informatique et des installations, et même l'achat d'équipements médicaux, afin de rationaliser les opérations et de réduire les charges administratives. En Australie, le gouvernement a confié des projets d'infrastructure à grande échelle, tels que la construction de routes à péage et de systèmes de transport public, à des entreprises du secteur privé afin de garantir les délais

d'exécution et de bénéficier de solutions d'ingénierie avancées. En Inde, le gouvernement s'est associé à des entreprises privées dans le cadre d'initiatives de transformation numérique, telles que le projet Aadhaar, un système d'identification biométrique global visant à fournir des services publics efficaces à des millions de citoyens.

Ces exemples montrent que les gouvernements externalisent certains services non seulement pour réaliser des économies, mais aussi pour accéder à l'expertise du secteur privé qui stimule l'innovation et améliore la qualité des prestations. Qu'il s'agisse de projets d'infrastructure à grande échelle, de services informatiques voire même de solutions de gestion de l'identité, la capacité du secteur privé à apporter des compétences et des ressources ciblées s'avère essentielle pour permettre aux instances gouvernementales de répondre aux exigences croissantes de la gouvernance moderne.

Externalisation des services de gestion de l'identité

Non pas “*Pourquoi ?*” mais “*Pourquoi pas ?*”

Compte tenu des avantages de l'externalisation des services publics auprès du secteur privé, il est presque surprenant de ne pas voir davantage de gouvernements s'engager dans cette voie. Les services fournis par les agences gouvernementales dépendent de la capacité à prouver, de manière fiable, l'identité des citoyens. Par conséquent, l'une des missions fondamentales de l'État consiste à mettre en place une infrastructure d'identité solide qui contribue à la sécurité nationale, au développement économique et à la cohésion sociale.

Lorsqu'ils ne sont pas fiables, les systèmes d'identité génèrent bon nombre de problèmes : la population ne bénéficie pas ou se voit refuser des prestations sociales ou l'accès aux services privés les plus essentiels, tels que l'ouverture d'un compte bancaire.

Les systèmes d'identité présentant des failles offrent également aux fraudeurs la possibilité d'exploiter et d'abuser des droits des citoyens, générant des dépenses supplémentaires pour l'État ou des frais supplémentaires et des pertes pour une entité privée. Par ailleurs, des documents d'identité médiocres et le manque d'outils de vérification des identités facilitent à la fois la création de fausses identités et l'usurpation d'identité qui sont le plus souvent à la base de la fraude financière. Dans le pire des cas, ils contribuent à des activités terroristes ou à d'autres formes graves d'activités criminelles, nuisent aux contrôles aux frontières et à la citoyenneté et sont préjudiciables à la protection de la vie privée.

S'AGISSANT DES SYSTÈMES DE GESTION DE L'IDENTITÉ, LA QUESTION N'EST PAS DE SAVOIR “POURQUOI ?” EXTERNALISER, MAIS PLUTÔT “POURQUOI PAS ?”



Avantages de l'externalisation des services de gestion de l'identité

Les avantages de l'externalisation des services de gestion de l'identité sont aussi nombreux que les facteurs de motivation qui amènent à envisager cette option. Souvent, la volonté d'externaliser est ancrée dans la culture du pays.

Bénéficiaire de compétences spécialisées et de technologies de pointe

La configuration et l'exécution d'un cadre d'identité efficace nécessitent de nombreuses compétences dans les domaines de la gestion de projets à grande échelle et d'intégration informatique. Une infrastructure de gestion des identités couvre bien plus que la simple production de documents d'identité physiques sécurisés. Les systèmes de support doivent être interopérables et modulaires afin de s'intégrer de manière transparente aux solutions existantes, le cas échéant. Il est indispensable que les documents d'identité physiques et numériques, ainsi que les systèmes sous-jacents, se conforment aux normes internationales, ce qui nécessite une compréhension approfondie du cadre juridique et réglementaire local et international.

En ayant recours à un partenaire du secteur privé qui a fait ses preuves, les pouvoirs publics bénéficient de l'expertise et des solutions techniques les plus récentes afin de garantir un résultat optimal pour les citoyens.

AVANTAGES DE L'EXTERNALISATION DES SERVICES DE GESTION DE L'IDENTITÉ

Partager les risques

Une entité publique qui souhaite, elle-même, mettre en place un système de gestion de l'identité avancé s'expose à un certain nombre de risques (techniques, opérationnels et financiers). En fonction de la configuration contractuelle (voir la section sur les partenariats public-privé), l'entité publique se trouve toujours confrontée à des défis en cas d'externalisation, mais elle peut transférer une partie des risques à son partenaire privé, en particulier les risques financiers et opérationnels.

Le tableau ci-dessous présente la répartition générique des risques entre les partenaires publics et privés dans le cadre des programmes de gestion de l'identité.

Type de risque	Entité publique	Entité privée	Description du risque
Conception et mise en œuvre		●	Conception inadaptée, technologie obsolète ou inappropriée, dépassement des coûts, retard du programme, contrôle qualité inadapté
Exploitation et maintenance		●	Rentabilité, fluctuation de la charge de travail, inaptitude et forte rotation des ressources humaines, augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux, détérioration ou dépréciation des actifs, défaillance du processus, défauts matériels ou sécurité du site
Transfert	●		Risques fondés sur le transfert d'actifs, d'inventaire, de ressources humaines et de savoir-faire pour la conduite des opérations
Marché		●	Sécurisation de la source de revenus, configuration des tarifs adaptés ; garantie que la demande réelle réponde aux attentes prédéfinies dans le business plan
Financier		●	Coût du capital, taux d'intérêt et gestion des flux de trésorerie
Conformité	●	●	Conformité à certaines normes, comme la norme ISO 27001 relative à la sécurité, ou à d'autres normes internationales
Juridique et réglementaire	●		Risques juridiques et réglementaires
Politique	●		Environnement politique dans lequel la main-d'œuvre du PPP travaille stable sur le long terme

AVANTAGES DE L'EXTERNALISATION DES SERVICES DE GESTION DE L'IDENTITÉ

Améliorer le service aux citoyens et le transfert de connaissances

Les organismes publics manquent souvent de ressources adéquates et sont déjà submergés par la charge de travail et le fardeau administratif pour diverses raisons, notamment les contraintes budgétaires. Avec les nouveaux processus, les nouvelles procédures et les exigences formulées par les citoyens dans le cadre d'un système d'identité moderne, le personnel peut avoir des difficultés à fournir le service attendu par la population. Le recours à une entité privée, chargée de fournir les services requis au nom du gouvernement, permettrait non seulement d'améliorer le service aux citoyens en termes de qualité et de rapidité, mais aussi, dans une certaine mesure, d'assurer le transfert de connaissances et la formation directe ou indirecte des fonctionnaires.

Obtenir un financement

Un système de gestion de l'identité est un projet à long terme et à grande échelle qui nécessite un investissement conséquent en amont, ainsi que des dépenses continues pour sa maintenance et ses mises à niveau au fil du temps. Un partenariat avec un prestataire privé permet de lancer un tel projet, tout en ayant un impact minimum sur le budget public.

En outre, dans le cas des partenariats public-privé (PPP), l'entité publique n'aurait qu'à couvrir les dépenses relatives à la main-d'œuvre du PPP et le processus de sélection des partenaires.

SE CONCENTRER SUR LA MISSION PRINCIPALE DU GOUVERNEMENT

Quelle que soit la configuration ou la portée de l'externalisation des services de gestion de l'identité, le gouvernement doit conserver sa « mission de gardien » de la gestion de l'identité, à savoir la confirmation finale de l'identité d'une personne par un fonctionnaire. L'entité privée intervient uniquement au nom et pour le compte du gouvernement et doit se conformer à la législation et à la réglementation en vigueur. C'est l'entité publique qui est responsable du projet et elle est directement impliquée dans la mise en place et l'exécution des différentes étapes.

Une formule spéciale Partenariats public-privé

Les pouvoirs publics disposent de plusieurs options pour financer des projets d'envergure nationale, tels qu'un cadre de gestion de l'identité. Les partenariats public-privé (PPP) comptent parmi ces options. En fait, les PPP sont apparus dans toutes sortes d'activités du secteur public il y a plus de 40 ans, ce qui a permis aux entreprises du secteur privé d'investir dans les infrastructures de transport et de télécommunication, le secteur des services publics, l'éducation et les projets de santé, ainsi que dans les programmes de gestion de l'identité.

Par définition, un partenariat public-privé est une relation contractuelle entre une organisation du secteur public et une entité privée. Le modèle de PPP le plus courant dans le domaine de la gestion de l'identité est la concession.

Dans ce cas, le gouvernement contracte avec une entreprise privée pour qu'elle investisse elle-même dans la construction de l'infrastructure nécessaire et qu'elle l'exploite pendant une certaine période afin de récupérer son investissement initial. Ce concept constitue donc une alternative à l'approche plus conventionnelle selon laquelle l'autorité publique achèterait ou serait propriétaire de l'infrastructure et l'exploiterait ensuite elle-même. Le gouvernement doit adopter une approche PPP lorsqu'il est convaincu que ce type de modèle offre un meilleur retour sur investissement que les autres solutions.

Les avantages d'un PPP sont très proches de ceux de l'externalisation des services de gestion de l'identité dans le cadre d'un accord contractuel. Cependant, lorsqu'on opte pour un modèle de concession, on réalise également un gain de temps. Parfois, le calendrier politique (notamment les élections) implique de lancer des projets dans un délai très court et d'obtenir rapidement des résultats. Dans ce cas, les PPP accélèrent la mise en œuvre du projet et permettent d'obtenir des résultats à court terme.

UNE FORMULE SPÉCIALE : PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le modèle de concession comprend trois grandes phases au cours desquelles le partenaire privé se concentre sur les aspects suivants du projet :

1 Construire **2 Exploiter** **3 Transférer**

Financer le projet

Spécifier, concevoir, développer et mettre en œuvre le système de gestion de l'identité et les processus opérationnels

Préparer les installations et l'infrastructure

Déployer et valider le système

Recruter et former les ressources pour exploiter, administrer et entretenir

Enrôler les citoyens

Gérer la base de données et les services d'identification

Produire et personnaliser les documents d'identité

Remettre les documents d'identité

Gérer l'ensemble du cycle de vie

Entretien l'ensemble du système

Remettre le système à l'entité publique

Former les opérateurs et administrateurs publics

> Facteurs clés de succès

Pour que l'externalisation des services de gestion de l'identité soit couronnée de succès et produise les résultats escomptés, plusieurs facteurs clés entrent en jeu.

Premièrement, le gouvernement doit soutenir pleinement le projet et sa stabilité à long terme, en créant un cadre juridique qui permette à l'entité privée d'intervenir de manière efficace.

Deuxièmement, le service doit faire l'objet d'une demande à long terme afin de garantir sa viabilité financière, une rentabilité suffisante pour attirer les investisseurs dans le projet et une compréhension et un accord clairs sur le calendrier du programme.

Pour remplir ces conditions et assurer la réussite technique et opérationnelle du projet, il convient de choisir le bon partenaire. Le partenaire doit non seulement faire preuve d'expérience et de compétences et être en mesure de les adapter à des contextes locaux spécifiques, mais il doit également disposer de ressources financières lui permettant de soutenir les investissements de manière durable.



Le rôle de l'entité privée

Expérience et compétences

Une entreprise privée doit fournir des références solides dans le cadre de ce type de projets. Ces références permettent d'évaluer le niveau d'expertise et d'expérience de l'entreprise en matière de pilotage et d'exploitation d'un projet de gestion de l'identité. En effet, l'expérience sur le terrain et l'expertise avérée dans les technologies clés de l'identité et les processus d'entreprise sont de bons indicateurs de la fiabilité d'une organisation.

Par exemple, la mise en œuvre d'un processus opérationnel de gestion de l'identité nécessite une bonne connaissance des questions relatives à la protection de la vie privée. Le partenaire doit donc démontrer sa capacité à garantir la protection des données sensibles. Les entreprises les plus performantes ont fait leurs preuves et disposent de normes de qualité et d'accréditations internationales dans ce domaine. En outre, le partenaire privé doit s'assurer que le traitement des données d'identité est strictement conforme à la législation du pays.

Le fait de disposer d'un personnel qualifié et expérimenté fait également toute la différence. Un projet de gestion de l'identité implique de nombreux

produits et technologies différents qui doivent être intégrés de manière adéquate pour former la base d'un service de gestion de l'identité à la fois cohérent et efficace. L'intégration de ces éléments technologiques est un défi majeur qui peut générer des coûts imprévus liés à l'interfaçage de systèmes hétérogènes provenant de différents fournisseurs. Les retards peuvent également compromettre la fourniture d'un service dans les délais prévus si l'intégration s'avère plus difficile que prévu.

Une main-d'œuvre qualifiée contribue non seulement à une mise en œuvre et à un fonctionnement efficaces du système de gestion de l'identité, tenant compte de la réalité du terrain, mais garantit également un transfert de contrat sans heurt, ce qui est essentiel pour maintenir le système opérationnel et continuer à fournir les services.

Enfin, il est important de faire confiance au partenaire privé, en s'assurant qu'il relèvera les défis liés à la mise en œuvre, à la production, à la conformité et à la qualité du service.

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Capacité financière

En fonction de l'accord contractuel, le partenaire privé doit disposer de ses propres ressources financières ou mettre en place un montage financier afin de couvrir le projet en totalité (ou en partie), car il devra acquérir de nouveaux actifs ou rénover ou moderniser les actifs existants.

Le partenaire privé doit être en mesure de prouver la viabilité du projet. Pour ce faire, il est important de s'assurer que la capacité financière du partenaire est pérenne et qu'il est à même de lever des fonds et de gérer les flux de trésorerie. L'évaluation de la viabilité financière du projet doit tenir compte de plusieurs éléments, tels que les coûts de la phase de construction, le remboursement de la dette, le calcul des intérêts, les produits et charges d'exploitation, les impôts, le fonds de roulement, les flux de trésorerie (source et utilisation des fonds), le taux de couverture des créanciers et le rendement des investisseurs.

L'évaluation doit porter sur l'ensemble de la période, depuis les coûts initiaux de mise en place du projet jusqu'à la fin du contrat, afin de garantir l'efficacité financière pendant toute la durée du contrat.



FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Comprendre le contexte local spécifique et mettre en place des partenariats locaux

Il convient de prendre en compte un troisième élément clé. Il s'agit de la capacité du partenaire à déployer des pratiques globales qui tiennent compte des conditions locales préexistantes, c'est-à-dire sa capacité à apprécier le caractère unique du contexte local et à adapter son mode de gestion, ses activités et la solution proposée en conséquence.

Voici quelques-unes de ces caractéristiques :

Plan organisationnel

Être capable de mettre en place une structure locale et des partenariats avec des fournisseurs locaux.

Recruter des talents locaux pour gérer la concession et ses partenaires.

Recruter du personnel parlant la langue du pays pour développer l'économie locale et assurer un meilleur service à la clientèle.

Mettre en place une structure de support solide qui sera réactive et sera à même d'offrir le meilleur niveau de service.

Plan opérationnel

Prendre en compte la topographie locale du pays et le niveau d'urbanisation/ de ruralité et adapter son infrastructure de réseau afin de mettre en place les moyens adéquats pour fournir le service à tous les citoyens.

S'adapter à la culture du pays, par exemple en modifiant la procédure d'enrôlement en fonction de lois spécifiques ou d'usages culturels communs.

Tenir compte de la saisonnalité (par exemple, un pic de la demande de passeports à l'approche de l'été).

Tirer des enseignements des nouvelles situations locales et améliorer continuellement les processus pour les rendre plus efficace, plus pratiques pour l'utilisateur et plus sûrs.

Plan stratégique

Planifier les développements à moyen terme et suggérer des améliorations en fonction de la stratégie de gestion de l'identité du pays et du retour d'information des citoyens sur le niveau de service souhaité.

Soutenir la stratégie du gouvernement visant à déployer de nouveaux services ou à en étendre la portée (par exemple, la délivrance d'autres types de documents d'identité).

Le rôle de l'autorité publique

S'il est important de sélectionner le bon partenaire, le secteur public a également un rôle essentiel à jouer par la suite afin de créer les conditions propices permettant au partenaire privé d'investir et d'exploiter l'activité dans le pays. Nous citons, ci-dessous, cinq conditions qui relèvent du rôle de l'entité publique et qui contribuent à la réussite de l'externalisation des services de gestion de l'identité.

Mettre en place un contrat axé sur les résultats

Il incombe à l'autorité publique de définir les objectifs et l'issue du projet. Elle doit garder à l'esprit que le contrat porte sur des services et non sur l'acquisition d'actifs ou de biens et, à ce titre, doit faire confiance à son partenaire pour mettre en œuvre les éléments nécessaires à la fourniture d'un service de qualité. Par conséquent, le contrat doit être axé sur l'issue en termes de résultats et de niveaux de service attendus (par exemple, capacité de production, disponibilité du système, livraison de documents).

Si les objectifs sont mal définis, ils compromettront la capacité du partenaire privé à fournir un service de qualité ou risquent de nuire à l'analyse financière du projet.

Définir le cadre juridique

Pour fournir un service d'identité de confiance, il convient de mettre en place un écosystème solide et une infrastructure étendue. Du fait des risques liés à cette mission, la responsabilité ne peut incomber qu'à l'État. Le cadre juridique qui attribue et limite les rôles et les responsabilités de chaque partie doit être clairement défini dans la loi.

Il est primordial de mettre en place un cadre législatif approprié permettant de réglementer le service afin de reconnaître la responsabilité des parties impliquées dans le projet et de garantir l'utilisation du service et ses conditions d'exploitation. Ce cadre permettra également de protéger les deux parties au regard de l'évolution des conditions économiques (inflation, taux de change, etc.) à long terme.

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS



Partager des informations sur le contexte spécifique d'un pays

Comme le partenaire privé doit être en mesure d'anticiper ses recettes pour maintenir sa stabilité financière, l'autorité publique doit lui fournir un cadre de référence afin de lui permettre d'identifier les paramètres clés du projet, tels que le volume et l'utilisation du système d'identité civile. Elle doit également fournir des informations sur les procédures, les réglementations et les coutumes locales, afin que l'entreprise puisse exploiter le système de manière efficace.

Faciliter la construction de l'infrastructure

La création ou la mise à disposition de l'infrastructure est un élément important de la mise en œuvre d'un système dans le modèle de concession. C'est, en réalité, l'une des principales causes de retard dans les projets d'identité, principalement en raison des procédures logistiques ou

administratives (par exemple, permis de construction). Le cas échéant, le gouvernement doit fournir les moyens permettant de faciliter la mise en place de l'infrastructure.

En outre, l'identification des menaces potentielles (inondations, tremblements de terre, risques politiques ou criminels) et les conseils prodigués au partenaire privé sont essentiels à la réussite du projet.

Communiquer sur le projet

La communication sur le programme et les avantages qu'il procure auprès des citoyens doit être gérée avec soin par l'entité publique. En effet, la réussite du projet dépend de son soutien et de son adoption par les citoyens.



> L'expertise d>IDEMIA Smart Identity à votre disposition

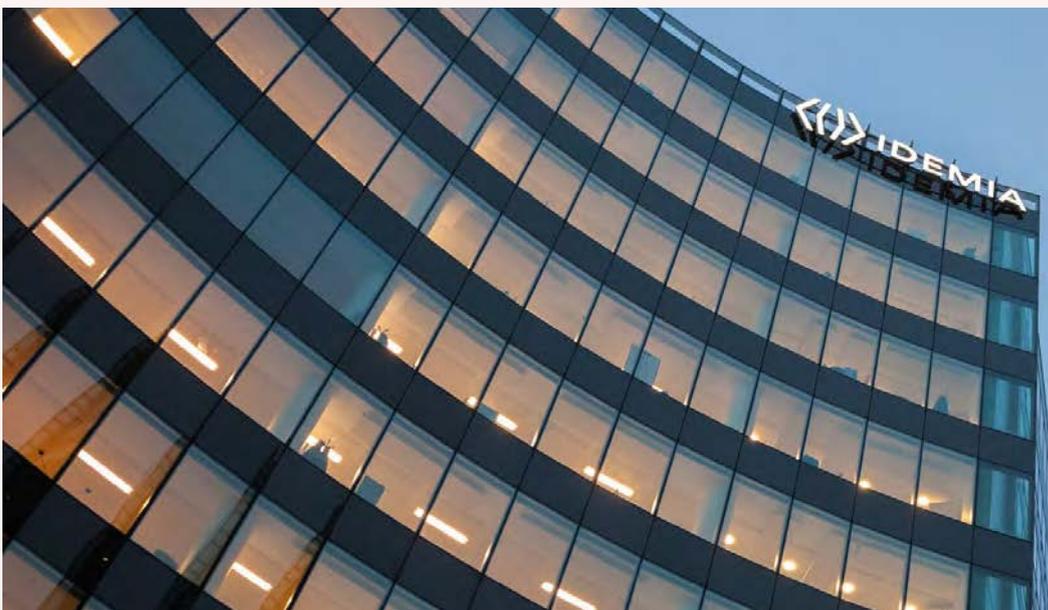
Lorsque vous vous associez à une entité privée dans le cadre d'un projet aussi important que la gestion des identités, vous voulez être sûr de choisir le bon partenaire. IDEMIA Smart Identity vous convaincra avec :

Son personnel expérimenté qui tient compte de la réalité du terrain

Il est essentiel de comprendre le contexte local, les différences culturelles et les solides partenariats locaux pour bien configurer le programme dès le début, mais également pour recruter et former un personnel local et conserver un haut niveau d'accompagnement tout au long de la durée du contrat. IDEMIA Smart Identity adopte les bonnes pratiques internationales dans votre environnement local.

Ses compétences éprouvées en gestion de projet

IDEMIA Smart Identity a fait ses preuves dans le déploiement de projets complexes garantissant le respect des délais. Face à des projets de grande envergure, vous voulez vous assurer que votre partenaire respecte les délais et le budget, et IDEMIA Smart Identity s'est avéré être un partenaire de confiance pour de nombreux États dans le monde.



L'EXPERTISE D'IDEMIA SMART IDENTITY À VOTRE DISPOSITION



Le respect de la vie privée dès la conception et à chaque étape de notre travail

Les questions de protection des données et de vie privée sont des sujets des plus sensibles lorsqu'il s'agit de gérer les identités des citoyens. IDEMIA Smart Identity offre la meilleure technologie afin de garantir la sécurité des données de vos citoyens et la conformité aux réglementations internationales et nationales.

La confidentialité des données a été intégrée à notre processus de développement et à la politique de sécurité mondiale d'IDEMIA Smart Identity. La sécurité et le respect de la vie privée sont mis en œuvre au niveau du produit et du programme. Notre technologie est conforme à toutes les normes et certifications de qualité internationales, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD) imposé par l'Union européenne.

La conformité au RGPD est vérifiée via une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD). Quand IDEMIA Smart Identity traite ou sous-traite les données, nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients afin de nous assurer que les obligations du RGPD figurent dans les engagements contractuels. Une évaluation du

RGPD est réalisée au début de chaque programme. Une évaluation des risques pour la confidentialité des données est effectuée, et une AIPD mise en œuvre. IDEMIA Smart Identity intègre le principe de limitation des finalités et de minimisation des données dans la conception de la solution. La durée de conservation des données est limitée à la durée minimale nécessaire. Les mesures de sécurité définies dans l'AIPD sont intégrées dans le plan de sécurité du programme, et le plan de contrôle de la sécurité permet de vérifier que ces mesures sont efficaces. L'AIPD sera régulièrement mise à jour pendant la durée de vie du système.

Sa capacité financière éprouvée

IDEMIA Smart Identity est l'un des premiers fournisseurs de gestion de l'identité avec un chiffre annuel de plus de 400 millions d'euros. L'offre de bout en bout d'IDEMIA Smart Identity garantit une croissance à long terme et, par conséquent, la stabilité financière nécessaire à votre projet.

Ses conseils stratégiques à long terme

Grâce à notre expertise de longue date et notre présence à l'international, nous pourrions vous aider à prévoir vos besoins pour des développements à moyen terme et vous suggérer des améliorations en fonction de votre stratégie de gestion de l'identité et des attentes des citoyens sur le niveau de service souhaité. Le cas échéant, nous vous apporterons des conseils sur le déploiement de nouveaux services ou l'élargissement du champ d'application (par exemple, délivrance d'autres types de documents d'identité).



ÉTUDE DE CAS :

Modernisation du système de gestion de l'identité et de production de documents du Chili

LE DÉFI

Au début des années 2000, la République du Chili a pris une décision très importante : moderniser son système d'identification. Ce projet couvrait notamment la numérisation de ses fichiers d'empreintes digitales.

En 2009, le Chili a lancé un nouvel appel d'offres afin de moderniser son système d'identification, en y intégrant un moteur biométrique d'empreintes digitales et faciales, ainsi que des documents d'identité et de voyage électroniques. Les documents d'identité devaient être fabriqués en polycarbonate, un matériau moderne, sûr et conforme aux normes internationales.

Les objectifs étaient clairs :

- 1.** Moderniser les procédures de saisie et de gestion des données permettant d'identifier les individus.
- 2.** Remettre aux citoyens de nouveaux passeports et cartes d'identité contenant des puces électroniques sans contact.
- 3.** Mettre en œuvre un nouveau système automatisé d'identification par empreintes digitales.

**MODERNISATION DU SYSTÈME DE GESTION DE L'IDENTITÉ
ET DE PRODUCTION DE DOCUMENTS DU CHILI**

LA SOLUTION D'IDEMIA SMART IDENTITY

IDEMIA Smart Identity a conclu un contrat fondé sur le modèle Construire – Exécuter – Acquérir (BOO). IDEMIA Smart Identity a créé une filiale locale, puis a installé deux sites centraux, chacun équipé d'un centre de données et d'un centre de personnalisation des documents. Le centre de données stocke et traite toutes les données biométriques (visage et empreintes digitales) et biographiques des citoyens. Le centre de personnalisation s'occupe d'ajouter les données des citoyens sur la page de données de leur passeport ou sur leur carte d'identité.

LE RÉSULTAT

Grâce à ce programme, l'État chilien a pu s'assurer que la solution était déployée dans les plus brefs délais possibles tout en minimisant l'impact sur son budget. Le principal site de production dispose d'une infrastructure de personnalisation produisant, au total, 2 000 cartes d'identité et 280 passeports par heure. La base de données peut contenir plus de 24 millions d'identités et traiter jusqu'à 1 000 000 de transactions par jour. Les délais d'enrôlement au Chili ont été considérablement réduits. Cette réduction significative a été rendue possible grâce à la connectivité du processus d'enrôlement et à l'optimisation des tâches des agents publics.

D'après le classement des passeports établi par Henley, le passeport chilien est désormais considéré comme étant le passeport le plus puissant en Amérique latine. Le passeport électronique biométrique ainsi que l'économie remarquable du Chili ont également permis au pays d'intégrer le programme d'exemption de visa des États-Unis.



ÉTUDE DE CAS :

> Un système de passeports modernisé pour le Mali

LE DÉFI

Avant la fin de la guerre civile et la réinstauration de la Constitution en 2015, le passeport lisible par machine existant au Mali n'était pas conforme aux normes internationales. Ce document avait peu de crédibilité sur la scène internationale en raison de sa faible qualité. Les Maliens avaient des difficultés à identifier la fraude, la falsification des passeports étant très courante. De plus, les citoyens du Mali devaient patienter plusieurs mois pour recevoir leur document. L'État devait moderniser son infrastructure et fournir une solution haute technologie. Pourtant, les moyens financiers entravaient le développement du Mali.



UN SYSTÈME DE PASSEPORTS MODERNISÉ POUR LE MALI

LA SOLUTION D'IDEMIA SMART IDENTITY

L'accord Construire – Exécuter – Transférer entre IDEMIA Smart Identity et l'État malien a donné lieu à la création d'une filiale à Bamako. Cette filiale a pris en charge la création de la base de données centrale et l'installation de l'infrastructure nécessaire pour le compte de l'État. Des activités de back-end, des services de personnalisation et des fonctions d'assistance supplémentaires ont également été menés sur place.

De la collecte des paiements des citoyens à leur enrôlement et leur validation, IDEMIA Smart Identity offre une solution de bout en bout.

LE RÉSULTAT

Pendant le contrat d'une durée de dix ans, l'État malien et ses citoyens ont bénéficié de :



environ 180 000 passeports produits et délivrés aux citoyens maliens chaque année.



environ 60 stations d'enrôlement installées.



un service de délivrance de passeport express en à peine 24 heures.



des délais de délivrance standard d'une à deux semaines.

La solution d'IDEMIA Smart Identity comporte également des méthodes de paiement pratiques et des notifications de délivrance de passeport par SMS.



ÉTUDE DE CAS :

> Une infrastructure de pointe pour les documents d'identité, pierre angulaire de l'ambition de la République d'Albanie

LE DÉFI

La République d'Albanie recherchait le système d'identification le plus sûr et le plus moderne, qui servirait également d'argument supplémentaire pour montrer l'image d'une démocratie moderne et soutenir l'ambition stratégique du pays à renforcer ses relations avec l'UE et les États-Unis. Le fait d'être membre de l'UE faciliterait ses échanges économiques et culturels.

En 2008, l'État albanais a signé un contrat de concession avec IDEMIA Smart Identity pour obtenir une solution de gestion de l'identité de bout en bout, de la conception et la personnalisation à la délivrance de documents d'identité, en passant par la gestion de l'enrôlement des citoyens.

**UNE INFRASTRUCTURE DE POINTE POUR LES DOCUMENTS D'IDENTITÉ,
PIERRE ANGULAIRE DE L'AMBITION DE LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE**

LA SOLUTION D'IDEMIA SMART IDENTITY

IDEMIA Smart Identity a établi une société concessionnaire, Aleat, en un temps record d'à peine cinq mois, donnant ainsi aux citoyens la possibilité de voter lors des élections parlementaires de juin 2009 avec leurs documents d'identité en main pour la première fois depuis 1991. Cette avancée a permis d'enregistrer l'un des plus gros taux de participation de l'histoire du pays. Sur le premier semestre 2009, 1,4 million de cartes d'identité ont été produites et délivrées, avec plus de 25 000 cartes produites chaque jour au moment du pic du processus d'enrôlement. Ce partenariat a été une telle réussite que le contrat a été renouvelé jusqu'en 2023. IDEMIA Smart Identity a également fourni des services d'identité en ligne dans le cadre du processus de numérisation. Cela a entraîné la création d'une plateforme sécurisée qui fonctionne grâce à l'utilisation de cartes d'identité électroniques, permettant ainsi aux citoyens d'accéder à des services en ligne sécurisés.

LE RÉSULTAT

Grâce au niveau de qualité très élevé des documents sécurisés mis en place, ainsi qu'à l'intégrité démontrée du processus de délivrance des pièces d'identité, l'UE a décidé, en 2010 et quelques mois seulement après la mise en service, d'accorder aux citoyens albanais titulaires d'un passeport biométrique le droit de voyager dans l'espace Schengen sans visa.

En 2011, pour les mêmes raisons, les États-Unis ont décidé d'étendre à dix ans la validité des visas d'entrée sur le territoire pour les citoyens albanais titulaires d'un nouveau passeport biométrique.

Par ailleurs, Aleat, la société concessionnaire, a reçu en 2011 la certification ISO 27001, afin de reconnaître son engagement à maintenir les normes de sécurité les plus rigoureuses en ce qui concerne la prise en charge des processus de gestion de l'identité et le traitement des données des citoyens.

Pendant la durée de la concession, des services supplémentaires ont été mis en place, tels que l'enregistrement dans les ambassades et la délivrance de cartes de réfugié.

En 2024, IDEMIA Smart Identity a transféré l'ensemble de l'infrastructure, des procédures opérationnelles et du savoir-faire à l'État albanais dans un délai très court, permettant à ce dernier de gérer le projet de manière autonome.



Unlock the world

Contact us to learn more:
smart.identity@idemia.com



© Copyright 2024 All rights reserved.

Specifications and information subject to change without notice.
The products described in this document are subject to continuous development and improvement. All trademarks and service marks referred to herein, whether registered or not in specific countries, are the property of their respective owners.



www.idemia.com

